

**A QUI TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE DE
CARTE DE CONDUCTEUR VTC :**

Au **bureau de la sécurité routière** de la préfecture d'Indre-et-Loire :

- soit par dépôt dans la boîte aux lettres, située au 16 rue de Buffon à Tours,

- soit à l'adresse postale suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité routière
CARTES VTC
37925 TOURS CEDEX 9

► *Les demandes de cartes de conducteur VTC sont traitées dans un délai de deux mois.*

► *Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Chantal HAOUARI :*

- soit par courriel :

chantal.haouari@indre-et-loire.gouv.fr

- soit par téléphone :

02 47 33 10 34.